



## Consultation comite entreprise

Par **RAY7575**, le **11/08/2009** à **00:30**

Bonjour,

ds le cadre d'un projet de licenciement d'un delegué syndical  
celui a ete reçu pour un entretien prealable  
le CE est convoqué ( ordre du jour OK ) mais aucune information ou dossier n'a ete transmis  
aux membres du CE

Or si je comprends bien l'article L2323-4 du Code du Travail , des informations doivent etre  
transmises par l'employeur quel que soit le cas de figure .

Merci de m'eclairer sur le sujet .

Merci d'avance